



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-neuvième session

Siège de la FAO, Rome (Italie), 27 juin-1^{er} juillet 2016

APPUI SCIENTIFIQUE FAO/OMS AU CODEX

(RENFORCEMENT DE LA DURABILITÉ)¹

(Document établi par la FAO et l'OMS)

1. L'établissement de normes internationales relatives à la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre du Codex Alimentarius est l'une des missions essentielles de la FAO et de l'OMS. Ces deux organisations financent conjointement les activités de la Commission du Codex Alimentarius visant à établir des normes de sécurité sanitaire des aliments qui protègent la santé et facilitent les échanges commerciaux, sur la base d'une approche scientifique fondée sur l'analyse des risques.

2. Les activités mixtes d'évaluation des risques sont l'un des aspects cruciaux du cadre d'analyse des risques de la FAO et de l'OMS. Elles sont le fait de divers organes spécialisés, qui travaillent sur les résidus de pesticides, la contamination microbiologique, les résidus de médicaments vétérinaires, ainsi que les contaminants et les additifs alimentaires. Par ailleurs, la FAO et l'OMS convoquent des réunions d'experts *ad hoc* qui concernent les nouveaux dangers d'origine alimentaire ou la sécurité des nouvelles technologies. Les évaluations des risques s'effectuent à la demande du Codex Alimentarius, dont elles étayent les travaux, et servent de base objective et scientifique aux décisions prises par le Codex Alimentarius en matière de gestion des risques.

3. Le financement durable de la Commission du Codex Alimentarius et des activités connexes menées par la FAO et l'OMS à l'appui du Codex a souvent été un sujet de grande préoccupation pour les membres du Codex. En particulier, le financement de la fourniture d'avis scientifiques par des groupes d'experts FAO/OMS en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition a été régulièrement et abondamment débattu au sein du Comité exécutif de la Commission et de la Commission elle-même. À sa trente-huitième session, la Commission a continué à débattre du financement durable de la fourniture d'avis scientifiques (CX/CAC 15/38/15 Rev.1) au Codex et aux États membres, comme elle avait commencé à le faire à sa session précédente (CX/CAC 14/37/12 Add.2). Pour conclure, elle a fait observer qu'il était nécessaire de trouver une solution durable pour faire face au manque chronique de fonds destinés à la fourniture d'avis scientifiques.

4. À sa trente-huitième session, la Commission a fait sienne l'option 1 (fonds issus des budgets ordinaires de la FAO et de l'OMS), qu'elle considérait comme étant la solution la plus viable à long terme, et a encouragé les membres du Codex à s'efforcer de prendre, immédiatement après ladite session, des mesures susceptibles d'inciter les organes directeurs de la FAO et de l'OMS à formuler une décision favorable. En outre, elle a souligné que la FAO et l'OMS prêteraient un appui aux membres du Codex à cet égard, si nécessaire, et a pris acte de l'urgence de la situation et a exhorté les délégations à appeler l'attention de leur gouvernement sur cette question pour essayer de mobiliser davantage de fonds extrabudgétaires en faveur de la fourniture d'avis scientifiques à court et moyen termes².

5. La FAO et l'OMS ont analysé la recommandation formulée par la Commission à sa trente-huitième session et les secrétariats ont examiné cette question. Afin de renforcer encore la fourniture d'avis scientifiques et de veiller à ce qu'elle soit financée sans discontinuité, la FAO a attribué à son programme y afférent le statut d'activité technique de l'Organisation et y a affecté des ressources en personnel et hors personnel. La FAO garantit désormais plus de 80 pour cent de sa contribution au programme de fourniture d'avis scientifiques grâce à son budget ordinaire.

¹ Le présent document est aussi inscrit à l'ordre du jour de la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius sous la cote CX/CAC 16/39/17.

² REP15/CAC, paragraphes 138-155.

6. L'OMS contribue à hauteur de 20 pour cent environ du budget destiné à la Commission du Codex Alimentarius en puisant dans son budget de base, qui est financé principalement par les contributions ordinaires de ses États membres. Néanmoins, les activités et les dépenses de personnel liées à la fourniture d'avis scientifiques continuent d'être financées majoritairement par des contributions extrabudgétaires volontaires des États membres et d'autres donateurs. Cette situation induit une certaine instabilité et empêche une véritable planification du programme, ce qui est susceptible de compromettre les travaux du Codex.
7. Afin d'assurer la stabilité et la continuité des activités de normalisation de la Commission du Codex Alimentarius, il sera indispensable de trouver un moyen pour que les deux organisations de tutelle apportent un financement adéquat et prévisible au programme de fourniture d'avis scientifiques, qui sert de base aux travaux du Codex. Cet aspect est d'autant plus critique que les organes FAO/OMS d'évaluation des risques formulent des demandes d'avis scientifiques de plus en plus nombreuses et qu'il est urgent d'actualiser et d'harmoniser les méthodes et principes d'évaluation des risques et de réaliser assez de gains d'efficacité pour que le Codex puisse mener ses travaux normatifs avec toute la rigueur nécessaire. Actuellement, le financement des activités et la dotation en personnel des secrétariats mixtes sont insuffisants.
8. La création d'une base de financement tout aussi prévisible et stable pour les travaux conjoints d'évaluation des risques et le secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius est essentielle et déterminante pour l'élaboration future de normes internationales de sécurité sanitaire des aliments. Il sera nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires, en complément du financement actuel, afin de réaliser des gains d'efficacité, de moderniser les méthodes, de réduire les retards et d'accélérer la fourniture d'avis scientifiques.
9. Si le financement demeure à son niveau actuel, le délai de réponse aux demandes d'avis scientifiques deviendra probablement un facteur encore plus limitant en ce qui concerne l'établissement de normes par le Codex Alimentarius. Le document joint décrit dans les grandes lignes un plan sur six ans qui vise à renforcer le programme de fourniture d'avis scientifiques, ce qui lui permettra de surmonter les difficultés existantes et d'être suffisamment réactif aux besoins du Codex ainsi que des États membres.
10. La Commission est invitée à prendre acte du document et à encourager vivement la FAO à poursuivre ses efforts destinés à maintenir au moins le niveau de base actuel du financement affecté au programme de fourniture d'avis scientifiques et au secrétariat du Codex. Elle est invitée également à encourager davantage l'OMS à prendre des mesures qui permettraient de maintenir le financement du programme de fourniture d'avis scientifiques et du secrétariat du Codex à un niveau de base suffisant.
11. Par ailleurs, les membres du Codex sont appelés à prendre note des besoins supplémentaires, sachant que les deux organisations de tutelle ne pourront pourvoir au financement de base que dans une certaine limite, et à réfléchir à d'autres moyens de mobiliser des ressources extrabudgétaires de sorte que le programme de travail présenté dans les grandes lignes puisse être planifié sur le long terme.

Améliorer le programme mixte FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques

1. Introduction

Le programme mixte FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques prêle un appui à la Commission du Codex Alimentarius et aux travaux de plusieurs de ses organes subsidiaires: le Comité sur les additifs alimentaires, le Comité sur les contaminants dans les aliments, le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, le Comité sur l'hygiène alimentaire, le Comité sur les résidus de pesticides, entre autres comités, ainsi que des équipes spéciales intergouvernementales. La FAO continue de participer à la fourniture d'avis scientifiques en puisant principalement dans son budget ordinaire, tandis que le financement de l'OMS dépend en grande partie des contributions volontaires de ses États membres. Le programme consiste notamment à héberger les secrétariats mixtes FAO/OMS et à organiser les sessions ordinaires des groupes d'experts mixtes, du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, de la Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques et de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, ainsi qu'à animer de nombreuses réunions *ad hoc*. Le caractère instable et imprévisible du financement qui découle d'une dépendance trop forte de l'OMS à l'égard des ressources extrabudgétaires entrave le fonctionnement du programme de fourniture d'avis scientifiques. De plus, les contributions extrabudgétaires, qui sont souvent réservées à des activités en particulier, ne permettent pas de couvrir les besoins en personnel liés à la préparation, au bon déroulement et au suivi des réunions, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

2. Difficultés à surmonter:

- **Réduire le retard en renforçant et en accélérant la fourniture d'avis scientifiques**

Actuellement, aucun groupe d'experts mixte n'est en mesure de répondre à toutes les demandes qui lui sont adressées: la liste d'attente du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires en ce qui concerne l'évaluation d'additifs et de contaminants représente trois ans de travail environ; la Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques, pour sa part, a demandé aux comités du Codex auxquels elle prêle un appui de prévoir des délais d'intervention plus longs et de formuler leurs demandes en fonction des ressources disponibles; la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, quant à elle, peine à faire face aux demandes régulières du Comité sur les résidus de pesticides.

- **Problèmes de recrutement des experts**

Le fichier d'experts disponibles, qui ne cesse de se resserrer, devient insuffisant. De plus, sa couverture géographique n'est pas assez étendue, ce qui a une incidence négative sur la diffusion du savoir scientifique et sur le programme de fourniture d'avis scientifiques.

- **Rationalisation et harmonisation des approches adoptées par les différents groupes d'experts**

L'harmonisation des approches est essentielle au respect des critères de rigueur et d'excellence scientifiques, ainsi qu'à la cohérence des avis scientifiques des différents groupes d'experts.

- **Nouveaux risques complexes et approches méthodologiques inédites:**

Les nouveaux risques et les nouvelles sources alimentaires, ainsi que la complexité croissante des avis scientifiques demandés, mettront à l'épreuve de façon inédite les ressources et les compétences techniques des groupes d'experts et des secrétariats scientifiques sur lesquels ils s'appuient. Or, il est fort peu probable que le niveau de financement actuel permette de satisfaire ces demandes.

3. Résultats escomptés

Le programme vise à renforcer la protection des consommateurs et à faciliter les échanges commerciaux en accroissant la crédibilité et les effets des normes du Codex Alimentarius. Il s'agit de viser l'excellence en améliorant la réactivité et la rigueur des avis scientifiques qui servent de base aux normes de sécurité sanitaire des aliments et, partant, de faire mieux accepter celles-ci au niveau mondial.

- **Résultat 1: Le programme mixte FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques continue de faire autorité en matière de sécurité sanitaire des aliments au niveau mondial**

L'excellence scientifique, le rôle de chef de file et la réactivité du programme de fourniture d'avis scientifiques face aux demandes et aux nouvelles connaissances scientifiques sont déterminants du point de vue de la pertinence et de la crédibilité de la FAO et de l'OMS, ainsi que des normes du Codex.

- **Résultat 2: Les normes de sécurité sanitaire des aliments établies par la Commission du Codex Alimentarius continuent d'être considérées comme la référence scientifique en la matière au niveau mondial**

Les normes Codex de sécurité sanitaire des aliments, acceptées au niveau international, visent à protéger la santé et à faciliter les échanges commerciaux et se fondent sur des éléments scientifiques communiqués par le programme FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques.

4. Principales notions et activités

Afin de veiller à ce que le programme FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques continue de faire autorité, et à ce qu'il prête un véritable appui à la Commission du Codex Alimentarius dans le cadre du processus mondial d'établissement de normes de sécurité sanitaire des aliments en étant constamment en mesure de lui communiquer des avis en temps voulu, un plan d'amélioration sur six ans est présenté ci-après. Il tient compte des besoins actuels et futurs, y compris des ressources nécessaires. Les produits amélioreront la fiabilité et la pérennité du programme en étoffant le fichier d'experts, en faisant en sorte que les données disponibles soient plus complètes, en accroissant la rigueur scientifique par l'application des approches, outils et méthodes scientifiques les plus récents, et en accélérant l'exécution.

Résultat 1: Le programme mixte FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques continue de faire autorité en matière de sécurité sanitaire des aliments au niveau mondial

Le projet doit aboutir aux produits ci-après, qui sont absolument essentiels pour pérenniser et développer le programme mixte FAO/OMS d'évaluation des risques:

- **Produit 1.1 Excellence scientifique et rôle de chef de fil maintenus.** Il est indispensable d'intégrer les nouveaux concepts scientifiques qui se font jour dans le domaine de l'évaluation des risques microbiologiques et chimiques si l'on entend que le programme mixte FAO/OMS d'évaluation des risques qui sous-tend les normes du Codex conserve sa crédibilité et son niveau d'excellence. Il faudra aussi étoffer le fichier d'experts et renforcer le secrétariat.

Les activités contribuant à ce produit sont les suivantes:

- Mettre à jour les méthodes et approches en matière d'évaluation des risques chimiques et développer les avis scientifiques sur les risques microbiologiques présentés par les aliments;
 - Améliorer l'accès à des données sur les contaminants au service des travaux internationaux dans le domaine de l'évaluation des risques;
 - Élaborer des approches permettant de mesurer le degré d'incertitude en matière d'évaluation des risques;
 - Introduire la notion de seuil de préoccupation toxicologique pour les arômes et pour les médicaments vétérinaires, entre autres;
 - Communiquer des orientations sur les doses aiguës de référence pour les médicaments vétérinaires;
 - Renforcer le secrétariat afin d'élargir le champ d'expertise;
 - Accroître l'accès aux connaissances spécialisées à l'échelon mondial.
- **Produit 1.2 Approches harmonisées.** Il sera de plus en plus crucial d'harmoniser les approches en matière d'évaluation des risques, y compris les modèles d'exposition, entre les différents domaines de travail relevant du programme de fourniture d'avis scientifiques. Ces efforts seront aussi essentiels pour faciliter l'harmonisation des méthodes et principes d'évaluation des risques entre les diverses autorités régionales et nationales. Les activités contribuant à ce produit sont les suivantes:
 - Prendre en compte les impuretés et les métabolites dans l'évaluation des risques;
 - Veiller à la compatibilité de l'approche en matière d'évaluation de l'exposition avec les différents types de danger;
 - Élaborer des directives sur les besoins en matière de données et l'évaluation dans le domaine des préparations enzymatiques;
 - Élaborer des directives qui aident à améliorer le traitement des questions nouvelles comme la résistance aux antimicrobiens.

Résultat 2: Les normes de sécurité sanitaire des aliments établies par la Commission du Codex Alimentarius continuent d'être considérées comme la référence scientifique en la matière au niveau mondial

La crédibilité de l'évaluation des risques réalisée conjointement par la FAO et l'OMS dépend de l'adéquation de celle-ci avec les demandes d'avis scientifiques formulées par le Codex Alimentarius, qui sont sans cesse plus nombreuses et plus complexes, l'objectif étant de fournir, en temps voulu et avec toute la réactivité nécessaire, une base aux activités de normalisation du Codex Alimentarius. À cet effet, le secrétariat mixte FAO/OMS devra obtenir les produits suivants:

- **Produit 2.1: Au niveau international, meilleure adhésion aux avis scientifiques et aux normes internationales qui en découlent.** Pour ce faire, le secrétariat devra accroître, aussi bien en interne qu'en externe, les efforts de vulgarisation et de diffusion, ce qui permettra également l'élargir la couverture géographique des données et des experts. Les activités contribuant à ce produit sont les suivantes:
 - Améliorer la communication sur les résultats d'évaluation des risques; faciliter l'adhésion aux évaluations des risques de niveau international à l'échelon national;
 - Améliorer la collecte de données;
 - Créer un groupe consultatif mondial composé d'experts internationaux et chargé de conseiller le secrétariat mixte sur les évolutions à venir, les questions nouvelles et les approches inédites en matière d'évaluation des risques;
 - Améliorer la production et le partage de données sur les contaminants (microbiologiques et chimiques).
- **Produit 2.2: Accélérer la fourniture d'avis scientifiques grâce à des améliorations opérationnelles.** À cet effet, le secrétariat augmentera la fréquence des réunions et prêter un appui scientifique plus important aux travaux des experts afin d'accroître les résultats par réunion sans demander d'efforts supplémentaires aux experts volontaires. Les activités contribuant à ce produit sont les suivantes:
 - Augmenter la fréquence des réunions;
 - Renforcer l'appui du secrétariat aux travaux préparatoires (recherche documentaire, par exemple) afin d'accroître les contributions des experts;
 - Utiliser des processus nouveaux afin d'accélérer la fourniture d'avis scientifiques.

5. Questions budgétaires

Besoins futurs

Le niveau de financement actuel ne permettra pas d'entreprendre la refonte proposée. Des fonds prévisibles et fiables seront nécessaires pour mettre en place le programme proposé ci-dessus et pour assurer sa pérennité dans les années à venir.

Dotation en personnel

Afin que les améliorations présentées plus haut puissent être réalisées dans un délai de six ans, la FAO et l'OMS devront augmenter leurs effectifs.

	Effectifs actuels	Augmentation nécessaire pour procéder aux améliorations	Effectifs totaux pour l'amélioration du fonctionnement
OMS	3 postes du cadre organique	2,5 postes du cadre organique	5,5 postes du cadre organique
	0,8 poste administratif	1,7 poste administratif	2,5 postes administratifs
FAO	3 postes du cadre organique ³	2,5 postes du cadre organique	5,5 postes du cadre organique
	1,5 poste administratif	1 poste administratif	2,5 postes administratifs

³ De façon ponctuelle et selon les questions traitées, d'autres unités compétentes de l'Organisation peuvent apporter un appui supplémentaire, à raison de 0,25 à 0,5 poste du cadre organique par an.

Pour que la FAO et l'OMS puissent améliorer le programme tel que proposé (augmentation de la fréquence des réunions/accroissement des résultats, diffusion et effets renforcés, méthode actualisée et harmonisée), on estime que chaque organisation devra engager 1 100 000 USD de dépenses supplémentaires par an. En outre, l'OMS aura peut-être besoin de ressources supplémentaires pour financer les dépenses de personnel.